

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue le 05 décembre 2016, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Mesdames et Messieurs les conseillers, Robert LeBlanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Lacroix.

La conseillère, Madame Diane Imonti, est absente.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :-

2016-12-383

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance extraordinaire. Il est 20 h.00

ADOPTÉE

2016-12-384

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que décrit dans l'avis de convocation donné le 30 novembre 2016, à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion règlement numéro R-256 établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux des taxes foncières spéciales pour l'année 2017
4. Avis de motion règlement numéro R-257 établissant des compensations pour le service d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2017
5. Avis de motion règlement numéro R-258 établissant des compensations pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2017
6. Avis de motion règlement numéro R-259 établissant une tarification pour les équipements à caractère supra local pour l'année 2017
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2016-12-385

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-256 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES POUR L'ANNÉE 2017

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Raymond Martin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-256 établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux des taxes foncières spéciales pour l'année 2017.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-256 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2016-12-386

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-257 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE 2017

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Denis St-Jean qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-257 établissant des compensations pour le service d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2017.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-257 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2016-12-387

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-258 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2017

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Robert LeBlanc qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-258 établissant des compensations pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2017.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-258 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2016-12-388

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-259 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2017

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-259 établissant une tarification pour les équipements à caractère supralocal pour l'année 2017.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-259 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h04. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2016-12-389

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que l'assemblée soit levée. Il est 20 h.06

Christian Lacroix, maire

Pascale Duquette, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire